

# Article 10 de l'arrêté du 1er juillet 2024 relatif à la certification des diagnostiqueurs amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et relatif aux exigences applicables aux organismes de certification

Date de mise à jour : 4 Septembre 2024

## Notre analyse

Les certifications de diagnostiqueurs ou d'organismes de formation qui ont été délivrées avant le 6 juillet 2024 et qui répondent aux exigences du présent arrêté du 1er juillet 2024 (domaines et mentions notamment) sont reconnues dans les mêmes conditions que les certifications délivrées dans le cadre de cet arrêté.

Les accréditations d'organismes de certification de diagnostiqueur et d'organismes de certification d'un organisme de formation qui ont été délivrées avant le 6 juillet 2024, et qui répondent aux exigences du présent arrêté du 1er juillet 2024 sont reconnues dans les mêmes conditions que celles délivrées dans le cadre de cet arrêté.

# Article 10 de l'arrêté du 1er juillet 2024 relatif à la certification des diagnostiqueurs amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et relatif aux exigences applicables aux organismes de certification

Lorsque la certification d'un diagnostiqueur et d'un organisme de formation a été délivrée antérieurement à la publication du présent arrêté et répond aux exigences définies dans ledit arrêté, notamment celles définies par domaine et par mention, celle-ci est reconnue dans les mêmes conditions que celle délivrée à compter de la date de publication du présent arrêté.

Lorsque l'accréditation d'un organisme de certification de diagnostiqueur et d'un organisme de certification d'un organisme de formation a été délivrée antérieurement à la publication du présent arrêté et répond aux exigences définies dans ledit arrêté, celle-ci est reconnue dans les mêmes conditions que celle délivrée à compter de la date de publication du présent arrêté.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



Annuaire des diagnostiqueurs immobiliers certifiés

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Diagnostics dans les bâtiments : conditions de certification des diagnostiqueurs et des organismes de formation

Cliquez ici pour accéder à cet outil